45e ANNEE. — N° 106

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 1905.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La représentation proportionnelle

La fin imminente de la présente législature a remis sur le tapis la question de la réforme électorale. Les vices du scrutin uninominal sont tellement évidents que ses partisans les plus déterminés le défendent d'une façon en quelque sorte négative, en invoquant les dangers du scrutin de liste, dangers tels, qu'après une fâcheuse expérience en 1885, le parti républicain s'est hâté de revenir au scrutin d'arrondissement.

Le fait est exact et si nous avions à opter entre le mode de scrutin en vigueur et le scrutin de liste majoritaire tel qu'il a fonctionné en 1885, le choix nous serait certainement pénible.

Mais le scrutin de liste a un correctif que ne comporte pas le scrutin uninominal, c'est la représentation proportionnelle. Ce mode de compter les voix émises par les électeurs, pratiqué sur une vaste échelle en Belgique, où tous les partis s'en sont déclarés satisfaits, a pour but d'assurer la représentation exacte de chaque opinion, de chaque parti politique, proportionnellement au nombre de ses adhérents. Il a fait, depuis quelques années, l'objet de discussions nombreuses, un grand nombre de nos hommes politiques en ont reconnu les avantages, une Ligue s'est formée pour le faire triompher, et des projets de loi positifs, actuellement déposés, le proposent aux délibérations du Parlement.

Comme toute chose nouvelle, la représentation proportionnelle a rencontré des adversaires : ce n'est pas ici le lieu d'instituer une controverse méthodique dans laquelle nous examinerions leurs objections. Celà nous mènerait à dépasser de beaucoup le cadre de ces articles. Mais il est une de ces objections que le hasard a fait l'autre jour tomber sous mes yeux, et que je tiens d'autant plus à serrer de près que je l'ai rencontrée sous la plume d'un homme qu'on ne peut accuser de *misonéisme*, autrement dit d'hostilité systématique à ce qui est nouveau.

« Les partisans de la représentation proportionnelle » écrit M. Sigismond Lacroix « qui s'entêtent à répéter que le Parlement doit être l'image du pays, iront-ils jusqu'à dire que le gouvernement, le pouvoir exécutif, devrait lui aussi être l'image du pays ? Si oui, qu'ils demandent qu'on distribue les portefeuilles au prorata du nombre de voix de chaque parti ; qu'ils cherchent aussi un moyen de partager en fractions proportionnelles la présidence de la République. Sinon qu'ils abandonnent leur marotte : en renonçant à réclamer pour les minorités une part dans le pouvoir exécutif, ils ruinent toute leur thèse, puisqu'ils reconnaissent que les minorités n'ont pas le droit de participer au gouvernement, la fonction de gouverner étant la mission temporaire, mais exclusive, de la majorité. »

J'ai tenu à citer textuellement l'argument de M. Sigismond Lacroix, afin d'être sûr de n'en point affaiblir la portée.

Ceci dit, je me permets de trouver que cet argument témoigne d'une singulière méconnaissance des caractères essentiels de notre gouvernement démocratique, et particulièrement des rôles respectifs du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

Le gouvernement démocratique est essentiellement un régime de discussion : il en a été ainsi dans sa forme primitive et simple, le gouvernement direct par le peuple, tel qu'il se pratiquait dans la cité antique, à Athènes par exemple, tel qu'il se pratique encore aujourd'hui dans certains cantons suisses. A Athènes, tout le peuple se réunissait, autant de fois que besoin était, sur la place publique ou *Agora*, et chaque citoyen était admis à dire son avis sur les affaires publiques, après quoi l'on passait au vote. Les choses se passent actuellement de même, une fois au moins par an, dans le canton d'Appenzell. Bien mal venu, serait celui qui dirait à ses concitoyens, sous prétexte qu'il est la majorité, — ou qu'il la représente — : « Je vous défends de parler ! Il vous sera désormais interdit d'ouvrir la bouche pour exprimer votre avis sur les affaires communes ! Taisez-vous, minorité : la majorité seule a la parole ! » Une pareille prétention semblerait à la fois tyrannique et insensée. Tyrannique ? Point n'est besoin de le démontrer. Insensée ? Elle le serait, parce que d'abord elle serait contraire à l'essence même du gouvernement démocratique, qui est par définition le gouvernement de la volonté populaire. Comment dégagerez-vous cette volonté sans discussion préalable ? Vous êtes la majorité, me dites-vous ? Comment le saurons-nous, sans délibération préalable, sans que tous les avis aient été exposés, de façon à ce que chacun décide en connaissance de cause ? Ou bien auriez-vous la prétention de mener le peuple au vote en pleine obscurité, sans le secours de cette lumière qui naît de la discussion, avec la dose à peu près de connaissance d'un troupeau de moutons qu'on mène à l'abattoir ?

Insensée, cette prétention le serait encore parce qu'irréalisable. On n'étouffe pas l'opinion adverse ; et si vous l'empêchiez par hasard de s'exprimer dans les assemblées légales, elle trouverait bien moyen, à notre vingtième siècle, de se faire jour par les mille voix de la presse et de la réunion publique !

Ces principes, incontestables dans la forme de gouvernement populaire directe, seraient-ils sujets à contestation dans la forme de gouvernement plus complexe, qu'on appelle le gouvernement représentatif, et qui est la forme en usage en France et dans la généralité des Etats modernes ? Dans ce gouvernement, les citoyents trop nombreux et trop éloignés pour se réunir en personnes et à dates fixes en une Assemblée délibérante, confient à quelques-uns d'entre eux le soin de les remplacer dans cette tâche. C'est ce qu'on appelle le mandat politique.

Les principes que nous avons posés tout à l'heure et qui sont vrais pour les mandants, seraient-ils faux pour les mandataires ? Et le Français qui ne pourra participer en personne aux délibérations sur les affaires communes, s'en verra-t-il brutalement exclu, en la personne de son mandataire, sous prétexte qu'il est la minorité ? Ou plus exactement le privera-t-on de toute espèce de représentation et délibérera-t-on sans lui ? Ce n'est plus alors une démocratie, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous, que nous avons en face de nous, c'est le gouvernement de tous par quelques-uns, autrement dit une oligarchie.

Qu'un grand nombre de Francais soient privés de toute représentation politique, c'est un fait malheureusement certain, et il ne peut en être autrement sous le système électoral actuel : Tous les Français étant parqués séparément dans un grand nombre de petits compartiments qu'on appelle des arrondissements, et chaque compartiment n'ayant droit qu'à un mandataire, il s'en suit que les électeurs, d'opinions diverses quant à la marche des affaires publiques, qui se trouvent réunis dans la même case électorale par le hasard de la distribution géographique, sont obligés de se livrer à une véritable lutte à main plate pour essayer d'avoir un mandataire de leur goût. On appelle cela une campagne électorale ! Il y a beaucoup de citoyens que ce genre de sport dégoûte et qui restent chez eux. Quantité d'autres se dérangent inutilement, car le mandataire qu'ils préfèrent n'est pas élu. Il arrive même souvent qu'en additionnant les électeurs qui ne se dérangent pas, ou abstentionnistes, et ceux qui se sont dérangés inutilement, ces deux groupes additionnés forment la véritable majorité, et c'est une minorité de fait qui se trouve seule représentée au Parlement.

La même opération répétée dans tous les compartiments électoraux de la France nous donne un Parlement qui représente — en lui faisant la mesure large — la bonne moitié de la France. L'autre moitié n'est pas représentée, ce qui n'est pas fait pour accroître le prestige du Parlement et assurer l'autorité de ses délibérations.

C'est ici qu'intervient l'objection de Sigismond Lacroix au système de la représentation proportionnelle, et son objection procède d'un point de départ juste : dans la cité moderne, comme dans la cité antique, il faut agir ; les délibérations doivent se résoudre en actes, d'où la nécessité d'un pouvoir exécutif qui traduise en faits les volontés de l'assemblée. Ce pouvoir doit être un : on ne conçoit pas un agent d'exécution, tiraillé entre des opinions diverses ! Cet agent doit être l'émanation de la majorité, afin que ses actes soient inspirés d'un esprit conforme à celui qui a dicté la délibération à exécuter. Nous ne concevrions point, par exemple, que le nonce du pape fût chargé d'exécuter la loi séparant l'Eglise de l'Etat !

Tout ceci est absolument exact, et de même que les minorités doivent participer à la délibération, faute de quoi le gouvernement démocratique n'est plus qu'un vain nom, de même leur rôle cesse quand la délibération est terminée par une décision ; à ce moment, l'agent d'exécution est désigné par la majorité dont l'avis a prévalu, faute de quoi toute espèce de gouvernement cesserait et nous tomberions dans un véritable état d'anarchie.

Voilà ce que Sigismond Lacroix n'a point voulu apercevoir : dans le gouvernement direct, à Athènes et en Appenzell, après une délibération à laquelle tous les citoyens participaient, on a toujours chargé de son exécution des agents désignés à cet effet par la majorité. La discussion étant close et l'heure d'agir étant venue, il n'était point nécessaire que les diverses opinions exprimées fussent représentées dans l'exécution. Bien au contraire, il était essentiel que l'agent d'exécution fut impreigné personnellement, pour bien accomplir sa mission, de l'avis qui avait prévalu, celui de la majorité. Il en est de même dans le gouvernement représentatif sous le régime français actuel, et il en est de même sous le régime belge de la représentation proportionnelle.

Le pouvoir législatif, composé des mandataires des citoyens, chargés de délibérer en leur lieu et place sur les affaires communes, doit être l'image exacte de la nation. Toutes les opinions y doivent avoir leur place, en proportion exacte de l'importance numérique de leurs adhérents dans le pays. Après une discussion approfondie, on passe au vote et une majorité se forme. La décision du Parlement est prise. Ici va apparaître le rôle du pouvoir exécutif : ce pouvoir, chargé de réaliser en actes les décisions du Parlement, c'est-à-dire les votes de la majorité, doit être l'émanation de cette majorité.

Et voilà pourquoi la représentation proportionnelle, qui doit s'appliquer au recrutement du Parlement, doit au contraire rester étrangère à celui du Pouvoir exécutif.

Th. LETHEL.

MOTS DE LA FIN

— Voyons, Charles, vilain malpropre, retire donc le doigt de ton nez.

La grand-mère à demi-voix :

— Quand on est enfant, on se met le doigt dans le nez. Quand on devient homme, on se le met dans l'œil !

Dans une petite table d'hôte de ville d'eaux un gros monsieur à la face réjouie et aux yeux clignotants se penche vers sa voisine :

— Pardon, madame, je suis un peu myope... Auriez-vous l'obligeance de me dire si j'ai bien mangé de tout ?...

ENCORE UN ENNUI

L' « incident » franco-marocain est à peine arrangé qu'un autre surgit.

A l'ultimatum français, le Maroc s'est, après bien des hésitations, décidé à répondre ainsi que nous le voulions, c'est maintenant le Vénézuéla qui se met dans le même cas et qui très probablement, va nous obliger à montrer la même énergie. La leçon que lui ont donnée il y a deux ans l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, n'aura pas profité puisque le président Castro, cet étrange chef d'Etat, semble avoir conservé le même mépris des intérêts étrangers.

On connait les difficultés qu'il a suscitées à la Compagnie des Câbles français et par quels moyens il a décrété la fermeture des bureaux du câble.

Ces premières vexations ne suffisaient pas ; il vient de les compléter par l'expulsion pure et simple de M. Brun, directeur de la Compagnie des câbles. La mesure est d'autant plus sommaire et brutale que M. Brun venait d'arriver au Vénézuéla pour conférer avec le Président Castro et tenter d'arranger le différend survenu, comme on sait, sous prétexte que des agents de la Compagnie auraient aidé les révolutionnaires contre le dictateur. Le président Castro s'en tient à l'arrêt de la Cour de cassation du Vénézuéla, inspiré par lui, qui a annulé le contrat de la compagnie afin de servir, suivant toutes les apparences, la politique spoliatrice du dictateur.

Au surplus, l'arrêt annulant le contrat et le monopole de la compagnie n'implique pas le droit de la priver de ses biens et le gouvernement vénézuélien devra, ou bien faire de nouvelles conventions avec elle, ou bien l'indemniser de la valeur de ses travaux et installations.

Quant à l'expulsion de M. Brun, elle paraît non moins illégale au regard de la loi de 1902, qui a déterminé la condition des étrangers domiciliés et non domiciliés.

Le président Castro escompte évidemment la protection des Etats-Unis qui ne tolèreront jamais une action décisive d'une puissance européenne contre un Etat américain, Mais M. Roosevelt a expliqué dernièrement que sa compréhension de la doctrine de Monroé ne comportait nullement la liberté pour les Etats américains de méconnaitre leurs devoirs et leurs obligations envers les nations étrangères et ce n'est pas à Washington qu'on s'opposera à ce que la France fasse respecter à Caracas les droits et les intérêts de ses nationaux.

Les notes des journaux américains à ce sujet sont formelles. La France aura toute liberté d'agir et si cela devient nécessaire le président Castro le constatera suffisamment pour en conserver un long souvenir.

Les troubles en Russie

La guerre sainte

Des bandes tartares parcourent les districts de Zanghezour et Djebrael, sous les ordres des seïds, et même, dans certaines localités, avec le concours de fonctionnaires de la police. Les Tartares proclament la guerre sainte. Ils promènent des drapeaux verts et menacent les Arméniens, sans distinction d'âge ni de sexe.

Plusieurs milliers de cavaliers tartares ont franchi la frontière russo-persane et sont venus se joindre aux hordes dévastatrices.

Dans le village de Minkend, trois cents Arméniens ont été exterminés. Les entrailles de leurs enfants ont été jetées aux chiens. Le petit nombre de survivants a été forcé d'embrasser l'islamisme. La situation est d'autant plus alarmante que les troupes continuent à être insignifiantes.

Un télégramme d'Astrakhan annonce que des propriétaires de petits bateaux à vapeur menacent de faire piller par leurs équipages les entrepôts de naphte.

A Tiflis

Le gouverneur général, informé qu'une foule d'ouvriers et jeunes gens avait envahi la salle de la municipalité, donna l'ordre à la police d'agir.

Le commissaire de police, brutalement repoussé par la foule, fit alors appel à la force militaire. Le commandant de la 3e sotnia du régiment de Poltava somma les manifestants de se disperser et promit de n'arrêter aucun d'eux. Ceux-ci se retirèrent en poussant des cris, et plusieurs coups de revolver furent tirés contre les cosaques, pendant qu'une partie des manifestants enfonça la muraille d'un local voisin, d'où elle continua à tirer dans la rue, blessant grièvement un cosaque et un agent de police.

C'est alors que les soldats ouvrirent le feu. La fusillade dura quinze minutes.

Quand l'ordre fut rétabli, la terre était jonchée de morts.

Pillages, massacres et incendies

Suivant des informations de Bakou, les Tartares, non contents de voler les vases sacrés, ont commis toutes sortes de sacrilèges dans les églises.

Suivant des télégrammes de Tifls, le prince Tumanoff, inspecteur des chemins de fer, a été assassiné hier soir, à la gare d'Aotcheley, par le garde d'un train.

Le supérieur du monastère d'Amaras rapporte que le monastère a été pillé et que toutes les reliques et les vases sacrés ont été volés.

Des bandes composées de Persans ont participé aux attaques contre les Arméniens et les Russes.

Suivant les dernières nouvelles reçues d'Agdam, dans le district d'Obusha, des cavaliers tartares, armés de fusils et de revolvers exterminent les Arméniens et brûlent les caravansérails. A Agdam, on se livre à des combats furieux dans les rues.

Un télégramme de Grosny dit que les hommes de la tribu de Tebatchentzy ont fait feu sur une patrouille, sur les confins de la ville. Deux soldats ont été blessés.

Bigame la mort dans l'âme

C'est un curieux et déconcertant problème de psychologie féminine que celui dont vient d'avoir à connaître un juge de la County Court, à Brooklyn. Mistress Mery Franz, âgée de dix-huit ans, lui a avoué d'un ton simple et sans embarras qu'elle était bigame.

Voici les faits : le 16 janvier, dernier cette jeune fille, épousait G. Franz de Olendak dans le Long Island. Le ménage vécut dans cette petite ville jusqu'au 9 avril, époque où Mme Franz disparut. Son mari la fit vainement rechercher à Brooklyn et à New-York. Il désespérait de la revoir, lorsqu'il y a quelques semaines, Frantz rencontra par hasard, sa femme à Coney Island.

Sans se troubler, Mme Franz apprit à son ex-mari qu'elle s'était mariée avec M. J. Grant, demeurant dans la 57e rue, à Brooklyn. Une discussion animée s'en suivit avec son premier mari. Soudain l'épouse infidèle réussit à se perdre dans la foule et disparut de nouveau.

M. Franz, furieux du sans-gêne de sa femme, alla conter son histoire au procureur du district qui fit arrêter Mme Franz, devenue Mme Grant.

Mais ce n'est pas tout d'agir. Il fallait statuer et le juge n'en trouva point la force, tant l'estomaquèrent et le désarmèrent les déclarations de la jeune bigame :

« Il est absolument vrai que j'ai deux maris, dit-elle, mais je n'ai pu m'empêcher de les épouser tous les deux. Celui que j'aimais était Grant, mais Franz avait tellement d'influence sur moi que je n'ai pu lui dire non lorsqu'il m'a demandée en mariage. J'ai été très ennuyée quand je me suis aperçue que j'aimais mieux Grant que Franz. Grant ne savait pas que j'étais mariée et lorsqu'il m'a demandé à son tour de l'épouser j'y ai consenti. »

Le juge, fort embarrassé, remit son jugement à huitaine pour examiner à loisir ce cas intéressant. Salomon lui-même eût-il pu mieux faire ?

HEUREUX VAGABONDS !

Depuis bien des années, tous les vagabonds passant à Kalamayoo (Etats-Unis), recevaient chez Mme Almira Kramer un accueil excellent.

Cette dame vient de mourir à l'âge de 89 ans, laissant une somme de 500 mille francs pour une fondation en faveur des vagabonds.

Mme Kramer, dans son testament, dit que tout vagabond passant dans cette ville, s'il s'adresse à la police, pourra recevoir un bon pour un très copieux dîner dans un restaurant et aussi pour un bain.

L'octogénaire ajoute qu'elle serait heureuse que les vagabonds, avant de se mettre à table, prissent un bain ; mais comme elle n'ignorait pas que la très grande majorité d'entre eux préféraient mourir de faim que de consentir à se soumettre à ces soins hygiéniques, elle n'insiste pas, se contentant d'en manifester le désir.

Les héritiers de Mme Kramer, respectueux de ses dernières volontés, — elle leur laisse d'ailleurs plusieurs millions, — ont décidé, rapporte la *Presse Associée*, de ne pas attaquer le testament de leur parente.

La paix russo-japonaise

Perte du cuirassé « Mikasa » 600 victimes

Le cuirassé japonais *Mikasa* a pris feu et a coulé le 11 septembre, à deux heures et demie du matin. 600 hommes sont perdus.

Réunion protestataire

Un grand meeting de protestation contre le traité de paix a eu lieu à Osaka. L'assemblée a adopté la résolution suivante :

« La paix qui vient d'être conclue sacrifie les fruits de la victoire et sème des germes de complications dangereuses pour l'avenir. L'attitude arbitraire et anticonstitutionnelle du gouvernement a eu pour résultat de provoquer des désordres inattendus dans la ville où réside le mikado. Il a été porté atteinte à l'honneur de l'empire et à l'esprit de la Constitution. Jamais un pays n'a eu à faire face à un plus grand danger. C'est pourquoi l'assemblée espère que cette paix humiliante sera dénoncée et que le gouvernement donnera sa démission. »

D'après un télégramme de Osaka, des désordres ont eu lieu au cours du meeting, provoqués par un certain nombre d'individus qui ont essayé de pénétrer dans le bâtiment où avait lieu la réunion. Quarante personnes ont été blessées, dont une sérieusement. Une vingtaine d'orateurs ont pris la parole. L'assistance se composait de quatre mille personnes venues de différents points de l'empire. Un grand nombre de drapeaux blancs, mis en berne, flottaient en ville. La police n'est intervenue en aucune façon.

Les Ministres conservent leurs Portefeuilles

Conformément à l'usage, les ministres ont reconnu officiellement devant l'empereur leur impuissance, et tout en reconnaissant la nécessité du maintien de l'état de siège dans la capitale, en raison des récents désordres, ont supplié l'empereur de leur faire connaître si, dans son opinion, ils devaient conserver le pouvoir ou se retirer.

Le mikado a répondu aujourd'hui à ses ministres de conserver leur poste.

La dégradation de Nebogatof

La *Petersbourgskaïa Gazeta* donne des détails sur la dégradation de l'amiral Nebogatof :

« La famille de l'amiral qui, jusqu'à présent se trouvait à Pétersbourg, se prépare à partir pour l'étranger. Le fils de l'amiral, élève du corps des cadets de la marine, a quitté cet établissement.

» Le ministère de la marine a transmis à l'ambassade de France le décret de dégradation de Nebogatof, afin que le gouvernement japonais en prenne connaissance et ne rende pas à l'officier qui a déshonoré son uniforme, les honneurs dus au grade qu'il avait. »

INFORMATIONS

Mort de M. René Goblet

Une dépêche nous annonçait mercredi soir la mort de l'éminent léader radical, René Goblet.

Malgré que M. Goblet fut depuis quelques années retiré des affaires publiques, sa mort laissera un grand vide dans les rangs des démocrates.

M. René Goblet est né en 1828 dans le Pas-de-Calais : avocat au barreau d'Amiens en 1850, il se mêla aussitôt aux luttes politiques.

Elu député le 2 juillet 1871, M. Goblet fut ensuite plusieurs fois ministre et président du conseil.

En 1898, il ne fut pas réélu. Depuis cette époque, René Goblet se trouvait éloigné de la scène politique.

Ses obsèques purement civiles auront lieu samedi.

La rentrée des Chambres

Le dernier Conseil des ministres a réservé sa décision sur le point de savoir à quelle date serait fixée la rentrée du Parlement. C'est au prochain Conseil, et après avis des présidents des deux Chambres, qu'on arrêtera définitivement une résolution à cet égard.

On croit que la rentrée parlementaire sera fixée à la date la plus rapprochée, c'est-à-dire au 17 octobre.

M. Loubet en Espagne

La compagnie des wagons-lits a été officiellement chargée d'organiser un train spécial destiné au président Loubet, lorsqu'il partira d'Hendaye, le 22 octobre.

Ce train se composera de 3 voitures-lits, d'un salon et d'un restaurant, aménagés spécialement pour ce voyage, dans les ateliers d'Irun.

Sauf le break du directeur de la compagnie du Nord de l'Espagne, aucune autre voiture ne sera ajoutée au train présidentiel.

Le Prince de Bulgarie à Paris

La date du voyage en France du prince Ferdinand de Bulgarie est aujourd'hui définitivement fixée

C'est le 16 octobre que le prince arrivera à Paris. Il y restera le 17 et le 18, et partira le 18 au soir ou le 19 au matin. Le séjour du prince sera officiel. Comme le roi d'Italie et le roi d'Espagne, il sera logé au ministère des affaires étrangères, où il occupera les appartements du premier étage. Le programme de son séjour ne sera arrêté qu'ultérieurement. Le caractère qu'aura ce séjour témoignera des excellents rapports existant entre la France et la Bulgarie.

« Il fournira, d'autre part, au prince, dit le *Temps*, une occasion de s'entretenir avec M. Rouvier, qu'il ne connaît pas encore, au moins comme ministre des affaires étrangères, de la situation dans les Balkans. Cette situation est, en effet, toujours tendue et demande a être étudiée de près. »

Le Tremblement de Terre d'Italie

Curieux récit d'un témoin

Un habitant de Parghelia a fait un curieux récit de la catastrophe :

« La nuit, dit-il, était claire ; il faisait chaud et on sentait des émanations sulfureuses qui nous obligèrent à tenir ouvertes nos fenêtres. Pendant la nuit, vers deux heures du matin, je fus éveillé par une indisposition ; il me semblait que j'avais sur l'estomac un gros poids. J'essayai de m'endormir quand, un peu plus tard, un bruit formidable se fit entendre ; je fus jeté à bas de mon lit. En même temps, une pluie de matériaux provenant des murs et du plafond m'ensevelit et m'aveugla. Presque aussitôt après, la maison s'ouvrait en deux. Je pus m'enfuir avec ma famille ; nous allâmes nous réfugier sous un arbre. Pendant le temps que je passai là, je comptais vingt-sept secousses. Le spectacle était effrayant. On entendait partout les cris des blessés et les plaintes des moribonds. De pauvres gens essayaient d'enlever les décombres pour dégager ceux des leurs qui étaient ensevelis. Des cas de folie subite se manifestèrent. C'était épouvantable. »

Curieux phénomènes

Parmi les phénomènes remarqués à la suite du tremblement de terre, on signale que les fontaines de Piscoplo se sont desséchées. Celles de Santo-Noerio, au contraire, ont débordé. Les eaux du torrent Patano sont devenues si chaudes qu'il est impossible de les passer à gué. Dans les vallées du Mesima et du Metrane des eaux ont jailli inopinément de la terre, comme si des veines souterraines s'étaient rompues.

Les secours

Les secours organisés ont permis de retrouver les cadavres ensevelis sous les décombres : le spectacle est navrant et horrible ; des cas nombreux de folie subite se sont produits.

Le gouvernement italien s'occupe d'organiser des souscriptions pour soulager les infortunes du pays si éprouvé.

Funeste Erreur

Les deux fils du bourgmestre de Treszlin ont été tués par un python ; leurs corps ont été trouvés mutilés dans un champ. Ne sachant pas de quel animal ils avaient été victimes, les habitants, pris de frayeur, se sont barricadés derrière leurs portes. La police finit par découvrir que l'animal mystérieux était un python du Jardin zoologique. On trouva l'animal en état de torpeur dans l'herbe. Il paraît que le gardien de l'établissement avait négligé de le nourrir et, pensant qu'il était mort, l'avait jeté dans la rivière. Cet homme a été à moitié lynché par la foule.

Petites Nouvelles

Le nageur Bargen est parti lundi soir à 11 heures pour effectuer sa huitième tentative de traversée de la Manche ; mais le mal de mer l'a obligé un peu après 3 heures du matin à abandonner sa tentative.

— Le bruit court à Rome que le Vatican aurait l'intention d'établir pour la presse un bureau spécial afin que les journalistes, sans distinction d'opinion, puissent obtenir tous les renseignements et toutes les informations. Le pape espère par ce moyen empêcher de répandre les fausses nouvelles.

— A Bourneuil, près Cognac, la famille Ardouin, composée du père, de la mère et d'un fils a été empoisonnée après avoir mangé des champignons. La mère et le fils ont succombé.

— On a constaté à Zanzibar 21 nouveau cas de peste et 10 décès.

— On annonce qu'un comité s'est formé à Bordeaux pour recueillir les fonds nécessaires à l'érection à Bizerte d'un monument à la mémoire des malheureux marins victimes du devoir dans la catastrophe du *Farfadet*.

— M. Clémentel, ministre des colonies, présidera l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Camille Desmoulin, qui aura lieu le 22 septembre à Paris.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Pelletan dans la *Dépêche* :

On comprend donc sans peine la fidélité des amitiés réactionnaires que le gouvernement groupe autour de lui. Si les espérances fondées sur lui du côté du centre et de la droite n'étaient pas trompées, il accomplirait contre la démocratie la plus dangereuse et la plus perfide des trahisons. Il y aurait peu à redouter, aux élections futures, d'un gouvernement qui serait franchement au bloc de droite. Son impopularité le désarmerait, et son appui serait plus funeste qu'utile aux candidats qu'il soutiendrait. Le véritable péril serait d'avoir, le jour où le suffrage universel sera consulté, une équivoque ministérielle qui ne garderait de républicain que tout juste ce qu'il faut pour servir les candidats réactionnaires en dupant quelques-uns des nôtres. Je n'ai garde de soupçonner ceux de nos amis qui sont dans le ministère de servir sciemment une si mauvaise entreprise ; ils ne le feraient assurément qu'à condition de ne point se rendre un compte exact de ce qu'ils font. Mais c'est un accident qui peut arriver ; et le spectacle que nous avons sous les yeux amène le public à se demander si ce n'est point là précisément ce qui se passe.

Revue de la presse locale

Du *Quercinois* :

Déjà l'Italie prend notre place auprès des religieux de sa langue. Les Pères franciscains, mal soutenus par l'ambassade française à propos d'une difficulté relative à l'église qu'ils desservent dans la grande rue de Péra, se sont adressés à l'ambassade italienne. Celle-ci, trop heureuse de l'occasion, eut toutefois l'habileté de mettre à son concours la condition que les religieux mettraient tous leurs établissements sous la protection du roi Victor-Emmanuel. La condition fut acceptée, et le protectorat français est dépossédé en fait d'une partie de sa clientèle.

CHRONIQUE LOCALE

Questions d'enseignement

Les Instituteurs et Institutrices laïques étant, depuis quelque temps, l'objet d'attaques aussi venimeuses qu'imméritées, nous croyons être agréables à nos lecteurs — qui tous sont de leurs amis — en mettant sous leurs yeux les extraits suivants, qui mettent les choses au point :

Leur antipatriotisme. — Il ne faut pas nous laisser donner le change, écrit M. Buisson, à la *France de Bordeaux et du Sud-Ouest*. La polémique engagée autour de l'idée de patrie n'est plus aujourd'hui un débat philosophique ou pédagogique : c'est la préparation, la découverte de la plate-forme électorale qui menaçait de faire défaut à la réaction dans quelques mois.

« La patrie est en danger. Qui le dit? Ce sont des républicains. D'où vient le danger ? Des instituteurs laïques.

S'unir pour sauver la patrie, quel plus beau programme? Et du même coup déshonorer la laïque, quel surcroît de bonne fortune ?

Aussi est-ce avec frénésie que les journaux opposés au Bloc et à la politique du Bloc se jettent sur cette admirable trouvaille ».

Au dévergondage d'insinuations, pires que des calomnies, M. Buisson oppose une double affirmation qui peut se résumer ainsi :

« Il est faux que nos instituteurs enseignent l'antipatriotisme. Il est faux que M. Hervé représente leur opinion et leur enseignement. Il est faux qu'ils inculquent à leurs élèves ou le mépris de la patrie ou le refus des devoirs qu'elle impose, y compris le devoir militaire.

Mais il est vrai que beaucoup d'instituteurs républicains considèrent comme un de leurs devoirs envers la patrie d'enseigner aux jeunes générations que la guerre n'est pas une de ces fatalités naturelles et éternelles auxquelles il faut se résigner comme à la maladie ou à la mort. Il est vrai qu'ils leur disent au contraire qu'il dépend des peuples eux-mêmes d'arriver à une organisation internationale où les conflits entre nations seront réglés comme le sont déjà tous les conflits entre provinces d'un même Etat, entre citoyens d'une même cité, par la justice et non par la force brutale.

Voilà les deux aspects de la question patriotique : dans le présent s'astreindre virilement à tous les devoirs qu'impose la défense nationale ; pour l'avenir, espérer et, si on le peut, hâter l'avènement d'une civilisation où la guerre ne sera plus une institution normale. »

Journal des Instituteurs.

Après le Congrès des « Amicales des Instituteurs »

Nous extrayons d'un remarquable article publié par M. Buisson dans le *Radical*, et ayant pour titre : *Au sortir d'un Congrès*, les quelques lignes suivantes qui résument très exactement l'impression générale de tous ceux qui ont assisté aux inoubliables séances du quatrième Congrès des Amicales.

« Qu'il me soit permis de rendre au Congrès un témoignage : ces débats — notamment ceux relatifs à l'enseignement de l'histoire — sont au nombre des plus belles, des plus sérieuses, des plus nobles discussions de pédagogie et de philosophie que depuis longtemps il m'ait été donné d'entendre. Le tournoi — en commissions d'abord, puis en séance plénière — entre les partisans de l'histoire à tendance fortement éducative et ceux de l'histoire impartiale vaudrait d'être résumé à l'usage de tous les amis de l'éducation : il ferait honneur, ainsi que le vote qui l'a conclu, à n'importe quelle assemblée délibérante.

» Enfin quoi de plus ferme, de plus clair et de plus décisif que la motion votée à l'unanimité par le Congrès sur la prétendue crise du patriotisme? En y répondant, M. Gasquet, au nom du ministre, a fait justice en quelques fermes paroles de ceux qui, pour prouver comme ils aiment la patrie, n'imaginent rien de mieux que de lui chercher partout des ennemis.

» La voilà donc réglée pour tous les gens de bonne foi, cette question de l'antipatriotisme des instituteurs! Nous ne sommes plus en présence de racontars : ce sont les déclarations unanimes de douze cents délégués, régulièrement mandatés par le corps enseignant, qu'il faudra bien prendre la peine de lire. Rien que cela suffit à tout changer.

» Et c'est précisement cette existence d'une représentation authentique du personnel primaire qui va donner d'année en année aux Amicales, agissant soit en congrès, soit en fédération, une autorité morale toute nouvelle.

» Laissons dire ceux qui ont peur, ceux qui crieront demain encore au ministre : « Les Amicales sont un danger public ! »

» Oui, les Amicales seraient un danger pour un gouvernement qui voudrait trahir, une menace pour qui menacerait la démocratie et la liberté. Mais, pour un gouvernement loyalement républicain, elles sont dès aujourd'hui une force, elles seront demain une puissance. »

Ad. SEIGNETTE,
Directeur du « Journal des Instituteurs ».

La récolte du blé en 1905

Notre confrère le *Bulletin des Halles* vient de publier les détails de son estimation de la récolte du blé en France et dans le monde.

Pour la France, il évalue la récolte, cette année, à 116.718.200 hectolitres, contre 104.523.453 hectolitres en 1904, chiffres officiels provisoires. C'est donc une augmentation, en chiffres ronds, de 12 millions d'hectolitres sur l'année dernière et de 1.133.000 sur la dernière production moyenne décennale, qui a été de 115.584.968 hectolitres.

Notre confrère fait remarquer que, cette année, la qualité est très inférieure à celle de l'an dernier. Comme la consommation moyenne ressort à 121.200.000 hectolitres, il y aurait lieu de recourir — mathématiquement — à une importation de plus de 4.500.000 hectolitres, si l'on tient compte de l'infériorité de qualité qui diminuera le rendement en farine et par suite en pain ; mais de nombreux éléments rendent la consommation compressible.

D'autre part, notre confrère évalue la production du blé dans le monde à 1.148.700.000 hectolitres, contre 1.096.000.000 d'hectolitres l'an dernier, soit une augmantation de 52.700.000 hectolitres.

Notre confrère estime que l'exportation mondiale pourra atteindre 208.300.000 hectolitres pour une importation de 197.300.000 hectolitres. Il en conclut à un approvisionnement général facile.

CAHORS

PETITES COUPURES

AUX QUESTIONS « INDISCRÈTES » DE « L'UNION RÉPUBLICAINE »

Nous lisons dans l'*Union* :

« On juge les républicains non sur leur » attitude dans les temps prospères, mais » sur leur conduite dans les périodes de » crise.

» Pour inaugurer la série des questions que nous aurons le plaisir de » vous poser, nous sera-t-il permis de » vous demander si vous ne fûtes pas » entre 1897 et 1900 un féroce antidreyfusard, un ardent nationaliste ? »

C'est à notre ami Ernest Talou que s'adresse la question. L' « indiscret », par sa question même, montre son ignorance de l'histoire locale. Nous sommes prêts à l'instruire au lieu et place de M. Talou.

L'interrogateur ignore, mais les hommes du pays savent bien qu'aux heures de crise, Ernest Talou fut un des plus ardents lutteurs du parti républicain, qu'il suivit toujours les traces de son père, président de la section de la Ligue des droits de l'homme à Cahors, et qu'il fut le disciple fidèle et aimé de M. de Verninac ; que pendant la période de crise du boulangisme, alors qu'il était encore étudiant, il fut aux côtés des Baudin, des Labori, des Deloncle, des Crémieux, des Théaux, des Cayla, un des membres les plus actifs de la Ligue antiplébiscitaire dont il fut un des secrétaires ; qu'enfin, pour répondre plus précisément à la question de notre confrère, entre 1897 et 1900 se placent, en juillet 1898, la victoire de M. Talou au Conseil général de St-Géry contre l'honorable M. Munin-Bourdin, chef redouté du parti réactionnaire, à laquelle applaudit tout le parti républicain et en 1899, son élection au poste de secrétaire du Conseil général par la majorité radicale de cette assemblée, élection renouvelée jusqu'à la session dernière où M. Talou a cru devoir décliner l'honneur qui lui fut six fois accordé.

Ce passé rapidement esquissé peut se soucier de l' « indulgence », du « curieux » et ignorant rédacteur de l'*Union*.

* * *

Nous lisons encore dans l'*Union* :

« Nous rappellerons à M. Talou la » lettre qu'il écrivait au citoyen Mar» miesse il y a quelques mois et dans » laquelle il proclamait son désintéres» sement. *S'il est désintéressé, la dé» mocratie ne lui doit plus rien. Sa » candidature est de la mendicité* ».

Nous déclarons ne rien comprendre aux phrases que nous soulignons.

L'*Union* voudrait-elle dire par ces mots que la démocratie ne doit « quelque chose » qu'à ceux-là qui réclament d'elle la satisfaction de leur intérêt personnel?

Est-ce le cas de M. Talou, conseiller général du Lot, percepteur à Toulouse?

Cherchez le mendiant!

* * *

Toujours dans l'*Union* :

« On nous assure que M. Talou se » propose de déposer un amendement » au vœu « Pagès-Lechesne », (abolition des titres de noblesse) « tendant à l'abo» lition de tous les privilèges et avan» tages au bénéfice des fils de sénateurs » républicains — autrement dit notre » défenseur des 28 et 13 jours deman» dera la suppression de l'aristocratie » républicaine. — Nous applaudirons » à cette proposition renouvelée de la » nuit du 4 Août. »

Aristocratie républicaine? Il y en a donc une? M. Talou a dû être bien étonné en apprenant par l'*Union* qu'il était de cette caste privilégiée, survivante de la nuit du 4 Août.

Aucune particule ne précède son nom. Aucun sobriquet ne le suit. Il est d'allures modestes et simples. L'*Union* constate elle-même que « tous le tutoient ». Il est fils de son père... comme tout le monde, et s'il conserve pieusement la mémoire du regretté sénateur, il n'a jamais entendu retirer des services nombreux rendus par M. Léon Talou ni privilèges, ni avantages. Certain ami de l'*Union* voudrait-il prétendre qu'il ne doit aucun bénéfice aux hasards paternels ?

Notre confrère tirerait-il sur ses pigeons?

Trop d'Esprit !!!!!

L'*Union républicaine* manquant pour la première fois à la courtoisie que nous observons toujours à son égard, a trouvé plaisant d'insérer dans son dernier numéro, un entrefilet tendant à ridiculiser le *Journal du Lot* et son Directeur.

Notre confrère sera suffisamment puni de sa boutade par le peu de succès qu'elle a obtenu :

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.....

N. D. L. R.

* * *

A Dimanche une plus longue réponse.

FÊTES DE CHARITÉ

Sous le haut patronage des autorités Civiles et Militaires et de la Municipalité.

La Commission générale des fêtes de Charité se réunira vendredi 15 septembre courant, à 8 h. 1/2 du soir très précises, à l'Hôtel-de-ville (salle des mariages.

Ordre du jour :

Compte-rendu des travaux des diverses Commissions.

Elaboration du programme des fêtes.

Fixation de la date.

Questions et propositions diverses.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral du 12 septembre sont nommés :

Instituteurs

MM.

Lagarrigue, de Saillac à St-Cirq-Lapopie.

Rigal, sous les drapeaux, adjoint à Prayssac.

Doumerg, sous les drapeaux adjoint à Castelnau.

Lamothe, adjoint à Montfaucon, à Couzou.

Institutrices

Mmes

Clary, directrice à Puy-l'Evêque, chargée de la classe enfantine de St-Georges (Cahors).

Pezet de Limogne à Puy-l'Evêque.

Ayroles, adjointe à Salviac, à Linars (Concorès).

Lacalmontie, adjointe à St-Cirgues, à Frégeac (Sousceyrac).

Germain, de Puyjourde à St-Aureil (Castelnau).

Jougla, de Carnac-Rouffiac à Floressas.

La rentrée du 7me

Aujourd'hui vers midi, le 7e de ligne est rentré, de retour des manœuvres, dans ses casernements. Malgré le mauvais temps enduré et les pénibles étapes, nos troupiers ont défilé crânement devant la foule énorme de cadurciens qui se pressaient sur nos boulevards.

Les monuments publics et les établissement de notre ville étaient pavoisés en l'honneur du retour du 7e.

Véloce-Sport Cadurcien

Jeux des Trois couleurs. — Le V. S. C., dans le but de procurer une journée de distraction aux nombreux vélocipédistes de la contrée, vient de décider l'organisation, pour le **1er octobre prochain**, d'un jeu dit des Trois couleurs.

Voici en quoi consiste ce jeu : Les organisateurs choisissent dans les environs de la localité un carrefour de deux routes d'où rayonnent quatre voies. Le directeur choisit quatre chefs de poste auxquels il remet individuellement un paquet de carton d'une certaine couleur (bleu, blanc, rouge, vert, ou noir). Munis de ces paquets, les chefs de poste sont envoyés par le directeur, et à la fantaisie, sur chacune des quatre routes.

Après avoir laissé aux chefs de poste le temps de parvenir à leur contrôle, les joueurs, munis de leurs brassards, sont réunis par le directeur et se placent en cercle, tournant le dos au carrefour, prêts à partir au signal du départ. Si le carrefour est assez grand, le départ peut se donner lancé ; dans ce cas l'on fait tournoyer autour du directeur, placé au centre, les cyclistes concurrents qui, au signal partent en se lançant sur l'une des quatre voies, à leur choix.

Il s'agit maintenant pour les coureurs de parvenir le plus rapidement possible aux contrôles et de se faire délivrer les cartons, de virer, de revenir au carrefour initial, pour se relancer à nouveau sur une des trois routes et ainsi de suite ; celui qui rapporte le premier au directeur les trois couleurs nationales est le gagnant. La discrétion la plus absolue est nécessaire de la part des concurrents qui ne doivent absolument pas ouvrir la bouche relativement à la couleur des cartons par eux recueillis.

Ce jeu a l'avantage de permettre aux spectateurs placés au point de départ de voir sans déplacement, le départ et l'arrivée, les passages répétés des concurrents ; les péripéties de la lutte et la déconfiture de ceux qui se sont lancés sur la fausse piste des cartons donnent à tous une excitation suffisante sans amener de fatigue physique ou morale quelconque.

Le parcours à effectuer n'excèdera pas, au maximum, vingt-cinq kilomètres.

Le V. S. C. compte sur beaucoup de partants et prévient ces derniers que seules seront acceptées les bicyclettes munies d'un *frein* et d'un *avertisseur*.

Les engagements sont reçus dès aujourd'hui chez Mme Euphrasie Imbert, correspondante de journaux, boulevard Gambetta.

Ce jeu est ouvert à tous vélocipédistes — sociétaires ou non — à l'exception des professionnels.

Nous ferons connaître ultérieurement l'itinéraire et les prix.

Conférence Agricole pratique

Dimanche prochan, 17 septembre de 4 à 6 heures du soir, M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence pratique au *Champ d'expérience de St-Georges*, situé sur la route de Toulouse, à 150 mètres des dernières maisons du faubourg. Il donnera des renseignements sur les recherches qui y sont faites particulièrement sur la reconstitution du vignoble.

Avis

Vente de la récolte de raisins provenant du champ d'expérience situé à Cahors faubourg St-Georges.

Le public est prévenu que cette vente aura lieu le mardi, 19 septembre, au champ d'expériences à 2 heures du soir. Les concurrents devront présenter leurs offre par écrit.

Le prix de vente sera arrêté sur les lieux.

On sera admis à visiter la vigne tous les jours de 8 à 11 heures et de 2 à 5 heures.

Théâtre de Cahors

C'est le samedi 7 octobre à 8 h. 1/2, que la tournée G. Damien donnera au théâtre la représentation de son extraordinaire spectacle qui remportera un succès formidable dans nos plus grandes villes : Saint-Quentin, Lille, Douai, Nantes, Tours, le Mans, Bordeaux, pendant huit jours, Lyon, pendant huit jours aussi ; nul doute que le succès ne soit aussi considérable dans notre ville. En plus d'une troupe dont on dit le plus grand bien, les pièces au programme ont été mises à la scène par les auteurs eux-mêmes, et seront données sans coupures, telles qu'à Paris.

COUR D'ASSISES DU LOT

Affaire Mégniol

L'audience de mardi, remplie par l'audition des derniers témoins a montré d'une façon plus complète encore, la singulière audace, l'habileté consommée des voleurs du Pech-peyroux.

Dans un langage toujours imagé, souvent bizarre, les volés viennent, racontant leur mésaventure, dire la terreur qui, depuis bientôt quatre ans, pesait sur les environs de Gourdon, le soulagement procuré par l'arrestations des accusés. Quelques-uns mettent en joie l'auditoire, tel celui qui, considérant comme un lieu sûr les abords de la gendarmerie de Gourdon y avait placé sa charrette, dit sa stupéfaction à constater sa disparition en pleine foire des Rois.

Ils se succèdent ainsi, apportant chacun à l'accusation son contingent de preuves, sans réussir d'ailleurs à intimider les accusés, à entamer leur assurance.

Vers la fin de l'audience, deux témoignages, très graves, viennent renforcer l'impression fâcheuse qui depuis le commencement des débats s'impose peu à peu, semble-t-il aux magistrats, aux jurés, à la salle même.

Le premier, Crubillier, raconte qu'un soir en se retirant du café il rencontra sur son chemin Bouy. Celui-ci portant une demi-barrique, lui confessa qu'il l'avait volée à M. Chassagnette. Et comme Crubillier lui faisait remarquer les dangers de l'expédition, Bouy sortant un revolver chargé lui aurait dit qu'il avait tout ce qui était nécessaire.

Le second, St-Martin a été le compagnon de prison des accusés.

Il raconte les propos que tenaient devant lui ses compagnons, les allusions transparentes qu'ils faisaient à leurs exploits, les conciliabules où ils élaboraient leur système de défense.

L'audience se termine par la déposition du seul témoin à décharge.

Audience du mercredi

L'audience est reprise à 11 heures. M. le Procureur de la République a la parole pour soutenir l'accusation.

Dans un langage sobre et énergique, il dit son désir de ne pas grossir l'affaire, son intention de ne rien avancer que n'appuie la matérialité des faits. Il ne prendra pas un à un les vols reprochés aux prévenus, ce serait besogne fastidieuse et inutile. Il se bornera à une appréciation d'ensemble, à un rappel du système de défense des prévenus et montrera son invraisemblance.

Il passe, en effet, rapidement sur les faits, il essaie de donner à chacun la part de responsabilité qui lui incombe, part qu'il estime d'ailleurs égale.

Et après avoir examiné les antécédents du vieux Mégniol, après avoir reproché à Batut ses idées anarchistes, à Bouy ses précédentes condamnations, après avoir montré la situation des prévenus s'améliorant de jour en jour, arrivant, grâce aux vols jusqu'à l'aisance, il demande aux jurés toute leur sévérité pour ces hommes, sans s'opposer pour les femmes aux circonstances atténuantes.

La défense à son tour essaie de tirer de cette mauvaise cause tout le parti possible.

Cette affaire, dit-elle, c'est la montagne qui enfante d'une souris, c'est beaucoup de bruit pour presque rien, une émotion considérable pour des vols dont l'objet pourrait relever de la correctionnelle. Les pièces à conviction en témoignent, jamais on ne vit peut-être plus de luxe dans le nombre, plus de pénurie dans la qualité.

Après une rapide allusion à des événements financiers récents, il compare des gens qu'on appelle spéculateurs, en haut, à ceux qu'on nomme, voleurs, en bas, donne en passant aux renseignements de police la qualification qu'il croit leur convenir et entre dans la discussion des faits.

Il essaie d'en détruire le matérialité et fortifie de sa logique le système des accusés.

Il termine en demandant pour Mégniol, Battut et Bouy à défaut d'un verdict libérateur, des circonstances atténuantes.

Quant au jeune Mégniol qu'il s'étonne d'ailleurs de voir sur ces bancs, quant aux femmes c'est un acquittement qui s'impose. Il l'attend de la justice, du bon sens, de l'humanité du Jury.

A trois heures et demie environ le Jury rentre dans la salle de ses délibérations ; à cinq heures 45 il en sort portant un verdict d'acquittement pour les femmes et le jeune Mégniol, de culpabilité pour les hommes sans circonstance atténuantes.

La Cour condamne Mégniol, Batut et Bouy chacun à six ans de travaux forcés.

La session est close.

Le verdict a été marqué d'un léger incident. Par suite d'une confusion qu'explique d'ailleurs le nombre considérable de questions les jurés bien qu'ayant voté oui pour l'une d'elles, écrivirent non ; de sorte que Philomène Méguiol qu'ils avaient acquittée se trouvait retenue.

M. le Président du Jury a aussitôt fait remarquer l'erreur produite, et après les formalités d'usage, la rectification a été faite.

Arrondissement de Cahors

Montcuq

Cas de fécondité. — Un cas très rare de fécondité vient de se produire au domaine de Labarthe, près Montcuq, propriété de Mme Dissès.

Un vache a mis bas, lundi matin, dans l'espace d'un quart d'heure, un veau et deux génisses, qui sont très normalement constitués et dont la vitalité paraît excellente.

Saint-Pantaléon

Comité radical. — Les membres du Comité sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 16 septembre 1905, à 8 heures 1/2 du soir, au siège social.

Ordre du jour :

Renouvellement du bureau.
Communications diverses.

Le Président,
A. RUAMPS.

Saux

Marché aux prunes. — Lundi, 11 septembre, marché assez bien fourni. Près de 100 quintaux de prunes ont été vendus à de bons prix.

Les indifférents et les opposants à la tenue des marchés de Saux regrettent peut-être de n'avoir pas suivi le courant.

Ce serait pourtant rendre service à la Commune de Saux, de favoriser le plus possible le développement des marchés aux prunes qui ont lieu tous les lundis de septembre.

Castelfranc

Boucherie. — Nous voyons dans la *Petite Gironde* du 12 courant, à la chronique de Castelfranc, un article annonçant que M. le Préfet, aurait pris un arrêté ordonnant la fermeture d'un abattoir privé.

En admettant que cet arrêté soit pris, et tout en partageant les sentiments hygiéniques et moraux de notre confrère, nous nous permettrons de faire observer respectueusement à M. le Préfet que le mot « égalité » est inscrit dans la devise républicaine et que ce qui est permis aux uns doit être permis aux autres, ou défendu également à tous. Nous avons quatre bouchers ou charcutiers à Castelfranc, tous ont leur abattoir particulier dans l'agglomération, il y en a même qui sacrifient les animaux sur la voie publique, devant la porte de leur boucherie. Leurs voisins sont-ils moins intéressauts que les signataires de la pétition ?

Grande fête enfantine. — Dimanche prochain, 17 courant, les enfants de Castelfranc donnent un grand bal public, avec orchestre de 4 musiciens, tir Flobert, chevaux de bois et bataille de confettis.

Ils invitent tous leurs petits amis des communes voisines à venir prendre part à leurs jeux et leur promettent le plus gracieux accueil.

La Féminine est souveraine contre retards, anémie, neurasthénie, âge critique. Notice et dépôt : Phcie Fournié, en face de la Cathédrale.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Nous recevons la communication suivante :

Emplacement des nouvelles écoles. — La majorité des habitants de la commune de Cajarc a manifesté sur pétition le désir de voir construire la nouvelle école des filles sur la route de Marcilhac.

La municipalité réactionnaire s'oppose formellement à ce desiderata pour favoriser les intérêts des uns et l'esprit d'autorité des autres.

Nos édiles veulent commander à leur aise.

Après eux, les électeurs auront la parole.

X.

Figeac

Compatriote. — M. Corcoral, vice-consul à Fiume (Autriche), vient d'être nommé sur sa demande au consulat de Turin.

Collège. — M. Cornilleau, professeur de physique au collège de notre ville, est nommé professeur de physique au collège de La Réole.

M. Cailler, professeur de physique au collège de Saint-Four, est nommé en la même qualité au collège de Figeac.

Voleurs volés. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont brisé un carreau de la porte d'entrée de la guérite de l'octroi des Platanes, et l'un d'eux, après avoir avec soin enlevé tous les morceaux de verre adhérents au bois, s'est introduit dans l'intérieur en passant par l'ouverture pratiquée. Il a fracturé la serrure du tiroir, où il croyait que devait se trouver la caisse et fouille diverses boîtes, mais n'a pu mettre la main sur un rouge liard.

Le receveur avait eu soin de prendre la caisse à son domicile. La police procède à une enquête.

La rage. — Ces jours derniers, M. X.., propriétaire de notre ville, avait été mordu par un chien errant que l'on supposait enragé.

Mis en observation pendant quelques jours, l'animal n'a présenté aucun signe de maladie. L'intéressé peut donc être rassuré.

Nous conseillons aux personnes qui seraient mordues par des chiens même soupçonnés de rage de ne jamais les faire abattre, mais de les mettre simplement en observation pendant quelques jours.

Latronquière

Rixe. — Le 11 courant, jour de foire à Latronquière, vers sept heures et demie du soir, une violente rixe a éclaté dans le bourg, entre les nommés Marcellin Amadieu, de Barrès, et Lacaze père et fils, de Labastide-du-Haut-Mont.

Amadieu porte à la tête de nombreuses et graves blessures. Lacaze père est aussi blessé aux mains et à la tête, mais moins gravement.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

St-Cirgues

Disparu. — Mercredi 6 septembre, le nommé Jean Bouscarel, originaire de Rénac, commune de Gorses, métayer chez Mme Paramelle, au Rieu, commune de St-Cirgues, a quitté son domicile pour aller chercher une machine à battre et l'amener chez lui.

Il n'a pas reparu depuis, et on se perd sur les motifs de cette disparition qui plonge dans le désespoir sa femme et ses deux enfants.

Voici son signalement : il est âgé de vingt-quatre ans, taille 1 m. 64, peu de barbe, chapeau feutre noir, blouse noire, pantalon damier, chaussé de bottines.

En cas de découverte, prière d'en aviser M. le Maire de Saint-Cirgues.

La Féminine a raison des névralgies, migraines et rhumatismes les plus tenaces. Notice et dépôt : Phcie Fournié, en face de la Cathédrale.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Elections. — En vue des prochaines et nombreuses luttes électorales, il nous paraîtrait bon que les personnalités politiques qualifiées pour cela prissent l'initiative d'un appel commun en vue d'une organisation politique d'arrondissement.

Si, comme par le passé, on attend à la veille, la plupart des communes n'auront pas de comité et les troupes républicaines manqueront de cette entente, de cette cohésion et de cette force qui font les victoires certaines.

Puisque chacun convient que les luttes prochaines seront vives et ardentes, il est utile de ne pas tarder plus longtemps à s'entendre et à se concerter sur les moyens à employer pour arriver enfin à un succès certain.

Notre sympathique sénateur est tout désigné pour lancer le coup de clairon qui ralliera tous les démocrates.

Mesures à prendre. — A l'exemple du maire de Gramat, le public gourdonnais verrait avec plaisir et reconnaissance que M. le maire de Gourdon prenne un arrêté interdisant aux forains de marquer leurs emplacements deux ou trois jours avant chaque foire, avec des pieux ou des planches, de manière à obstruer les passages sur la voie publique et à compromettre la sécurité des promeneurs ou des conducteurs de voitures attardés.

Le passage de l'extrémité des Allées de la République est particulièrement dangereux.

Un arrêté règlementant la vitesse des bicyclettes et des automobiles traversant la ville, donnerait également plus de sécurité aux habitants.

Nous espérons que satisfaction sera donnée.

AVIS

Le *Journal du Lot* est en vente chez M. Salvat Xavier, marchand de faïences, place du 4 Septembre, à Gourdon.

Incendie. — Ces jours derniers, un incendie a détruit une maison et une grange appartenant au nommé Bernard Delbreil, propriétaire à Fajoles.

Les pertes, évaluées à la somme de 3.050 francs, sont couvertes par une assurance.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

Reilhaguet

Banquet. — Un banquet populaire aura lieu à Reilhaguet le 1er octobre, à l'occasion de l'inauguration de l'école des filles, sous la présidence de M. Cocula, sénateur.

La cotisation est fixée à 2 fr. 50, café compris. Les inscriptions seront reçues à la mairie de Reilhaguet jusqu'au jeudi 28 septembre au soir, dernier délai.

Souillac

Fête locale des 23, 24 et 25 septembre 1905 avec le Concours de la Musique de Cahors :

PROGRAMME

Samedi 23 septembre, à 8 heures du soir, salves d'artillerie ; à 9 heures, retraite aux flambeaux.

Dimanche, 24 septembre, à 7 heures du matin, salves d'artillerie ; à 9 h. courses aux canards près de la minoterie ; à 9 h. 1/2, mât de Cocagne, place St-Martin ; à 10 heures, pêche à la ligne, place de la Halle ; à 10 h. 1/2, jeu de la poêle, place Bernicou.

A 2 heures, défilé de Chars allégoriques et de voitures fleuries : 1er, char de la Tannerie ; 2e, char de la Minoterie ; 3e, char des Conserves alimentaires ; 4e, char des Outils de Menuisiers ; 5e, char de l'Horticulture ; 6e, char de la Galocherie ; 7e Voitures fleuries, etc., etc...

Pendant le défilé accompagné de la Musique, il sera fait une quête au profit des pauvres ; à 5 h. 1/2, place de Juillet, ouverture du Bal Champêtre ; à 8 h., brillantes illuminations du boulevard, des places et promenades publiques. Attractions diverses.

A 8 h. 1/2, place de l'Hôtel-de-Ville, grand Concert donné par *L'Avenir Cadurcien.*

Lundi 25 septembre, à 8 heures du matin, salves d'artillerie ; à 9 heures, courses aux ânes, avenue de Blazy ; à 9 h. 1/2, jeu de la cruche, avenue Gambetta ; à 10 heures, courses en sacs, avenue du Pont ; à 2 heures du soir, course locale de vélocipèdes.

A 5 heures, tirage de la **Tombola**. Les lots seront exposés à la Mairie où l'on pourra se procurer des billets, à partir de dimanche, 17 septembre, ainsi que dans les cafés et bureaux de tabacs de la ville. Prix du billet 0 fr. 50.

Bal champêtre place de Juillet

Vol. — Dans la journée du 11 courant, des malfaiteurs, profitant de l'absence de M. Martin Larribe, propriétaire à Labouffe, commune de Sénaillac, ont pénétré dans son domicile en brisant un carreau à une croisée et ont dérobé : une montre en argent d'une valeur d'environ 15 francs, une somme d'environ 2 francs, quatre rubans, une petite glace à trois faces.

On ignore les auteurs de ce vol qui sont activement recherchés.

Vayrac

Fête de la clase de 1904. — En l'honneur de la nouvelle loi militaire de 2 ans les jeunes gens de la classe de 1904 du canton de Vayrac organisent pour le 17 courant une petite fête dont voici le programme.

A 6 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures concert musical place de l'hôtel-de-ville ; à 11 heures, réception en musique des conscrits des communes de Bétaille, Carennac, Condat, St-Michel-de-Bannières, Cavagnac, Strenquels et Mézels ; à midi, banquet fraternel sous la halle ; à 4 h. du soir, concert musical et bataille de confetti : à 8 heures grand bal.

La Féminine prévient tous les troubles dans la santé de la femme, ou les dissipe. Notice et dépôt : Phcie Fournié, en face de la Cathédrale.

Villers (Vosges), 25 avril 1904. J'ai trouvé dans l'emploi des Pilules Suisses un grand soulagement à mon état de malaise général. L'appétit est revenu et je me sens beaucoup mieux. Mme Nicolas Richardot. (Sig. lég.) Sté Hertzog, 28, rue Grammont, Paris.

Bibliographie

AU MAROC

Dans l'intimité du Sultan, par Gabriel Veyre, un volume in-16 colombier, **3** fr. **50**.

Au moment où les affaires du Maroc sollicitent violemment l'attention de toutes les nations civilisées, un livre vient de paraître, qui soulève tout entier le voile jeté jusqu'à présent sur la vie intime du Sultan du Maroc.

M. Gabriel Veyre, auteur de « *Dans l'intimité du Sultan* », a vécu avec Abd-el-Aziz pendant de longues années ; il a vécu près de lui, le voyant à toutes les heures, conversant librement avec le potentat, et les souvenirs qu'il a fixés dans son ouvrage en un style rapide, élégant et des plus agréables, sont les plus originaux qui soient. La Cour, l'intimité du Sultan, les intrigues politiques, les mœurs marocaines, les femmes, tout ce que nous ne savions pas du Maroc se trouve dans le livre de M. Gabriel Veyre. La librairie Universelle, 33, rue de Provence, en a fait une édition luxueuse et illustrée de nombreuses photographies dont quelques-unes — extraordinaire attraction — ont été prises par le Sultan lui-même.

En vente partout, envoi franco contre mandat ou bon de poste adressé à la Librairie Universelle, 33, rue de Province, Paris.

Bulletin Financier

La Bourse fait toujours preuve de fermété et la séance d'aujourd'hui débute dans d'assez bonnes dispositions. Mais le manque d'affaires à terme et le nouveau mouvement de recul du Rio font que le marché est dépourvu d'intérêt et que les cours restent à peu de choses près ce qu'ils étaient hier.

Notre 3 0/0 finit à 100,37 ; l'Amortissable à 99,92.

Nos établissements de crédit bien tenus se retrouvent : la Banque de Paris à 1475 ; le Crédit Foncier à 715 ; le Crédit Lyonnais à 1167 ; le Comptoir National à 660 et la Société Générale à 647.

Les actions de nos grandes Cies de chemins de fer donnent lieu à quelques transactions, sur le Nord à 1857 ; le Lyon à 1417 ; l'Orléans à 1530.

Le Suez gagne 9 fr. à 4499 ; par contre le Rio baisse à nouveau de 15 fr. à 1640.

Les rentes étrangères maintiennent leurs cours, certaines en les améliorant légèrement. L'extérieure vaut 93,42 ; l'Italien 105,25 ; le Portugais 69,95 ; le Russe 3 0/0 91 81,70 ; le 3 0/0 96 80,85 ; le 4 0/0 Consolidé 94,40 ; le Serbe 83,40 le Turc 92,60 ; la Banque Ottomane est à 607.

En Banque, la Capillitas est très soutenue à 60,75.

Maux de Dents
guéris radicalement

par les **Boulettes Dentaires**
de A. FOURGEAUD,
Pharmacien, à Périgueux
Evitez les Contrefaçons.
Exigez le véritable produit.

Seul dépôt à Cahors : *Pharmacie* **Laffon**, *4, rue Fénelon.*
Se méfier des nombreuses imitations.
Exiger le nom « *Boulettes Dentaires* ».

REPRÉSENTS dem. p. Maison sér. 1er ord. p. plac. Huiles, Savons, Cafés. Convien. beauc. à Retrait., Rent. Tr. fort. remis. ou appoint. fix. Prix concurce accept. ; dépôt s. d. après essai ; livrais. soign. Prime à Représents ; Chronomètre en or. Ec. à Théophile Berthon à Salon (B.-du-R.).

A VENDRE

UNE CUVE *en bois de chêne* cerclée en fer au nombre de 5, d'une contenance de **33 hectolitres** environ.

S'adresser à M. **CONTIVAL**, *Hôtel des Ormeaux*, à **Sénaillac** (**Lauzès-du-Lot**).

BÉBÉ NE DORT PLUS
Mange peu, Digère mal & Dépérit
SES DENTS le font souffrir
et l'accablante chaleur
ajoute encore à ses tourments !
COMMENT LE REMETTRE
et tout en même temps
faciliter sa digestion ?
DONNEZ-LUI DE L'
ÉMULSION SCOTT
A L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET AUX HYPOPHOSPHITES de CHAUX et de SOUDE
qui, en raison
de son mélange perfectionné,
peut être prise même pendant les plus fortes chaleurs.
Ni ses soi-disant imitations, mal préparées, ni l'huile de foie de morue ordinaire, ne vous donneraient les mêmes résultats.
RIEN N'ÉGALE
l'Émulsion SCOTT
Son efficacité est prodigieuse
Elle seule guérit radicalement
Son goût est agréable
Sa digestibilité parfaite
Et si, par hasard, vous en doutiez, demandez-nous pour essai un échantillon en nous adressant 0.50 de timbres et mentionnant ce journal. Vous serez bientôt convaincu que nous n'avons en aucune façon exagéré les qualités de
l'Émulsion Scott
(Delouche & Cie) 356, rue St-Honoré, Paris.

Exigez sur chaque flacon cette marque de fabrique

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 4

MADELEINE
ET
PETIT-PIERRE

Nouvelle

PAR O. JUSTICE

III

Déjà plus d'un avait voulu lui conter fleurette ; mais elle les avait envoyés folichonner ailleurs.

Elle n'aimait que Petit-Pierre. Il était pour elle le plus beau et le meilleur du monde.

IV

Souvent, tandis qu'elle menait ses ouailles, elle réfléchissait à toutes ces choses. Elle se plaisait à retourner au bout de l'ilette, dans cette joncière où ils avaient coutume de jouer étant petits. L'endroit était un peu changé, l'herbe poussait plus épaisse et plus haute, l'osier un tantinet plus touffu ; même un gros tronc, jadis jeté en travers avait été transporté par une crue

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

de la rivière. Mais le cœur de la fillette était resté le même.

Là, elle rêvait, souriant au caquetage des oiseaux, au frétillement de la rivière, aux battements de son cœur. Elle cueillait des fleurs et des feuillages, dont elle enguirlandait sa chevrette, ou bien elle chantait un refrain rustique.

Où t'en vas-tu, petit ruisseau,
Coquelin, coqueli, coquelo, coquelicot ?
T'en iras-tu près du moulin,
Vers la chaumière de ma belle ?

Les garçons du pays la trouvaient charmante, surtout un laboureur des environs nommé Guillou, qui tournait beaucoup autour d'elle.

Mais elle se moquait de lui et ne manquait jamais de l'envoyer faire lanlaire.

V

Dans ce temps-là on était alors à la fin de juin. au moment des grosses chaleurs. Un samedi soir, Pierre quitta la ferme de meilleure heure que de coutume. Comme il faisait très beau, fantaisie lui vint de prendre par le plus long et de suivre un chemin creux à lui connu. Un filet de rivière détourné de son cours coule par là.

Rarement quelqu'un y passe surtout à ce moment de l'année où chacun est occupé soit aux moissons, soit aux foins, soit a tout autre travail.

La soirée s'avançait. Une brume légère s'était étendu sur le ciel. On entendait là-bas, sur le chemin, derrière les ormeaux, crier les chars et chanter les travailleurs au retour des champs. Mais ces belles choses ne le touchaient pas.

Une mortelle langueur s'était emparée de lui, Il marchait comme un homme ivre. Il se chagrinait sans motif. Mille idées folles lui troublaient la cervelle. Il se rappelait un à un les détails de son amitié d'enfance avec Madeleine. Il pensait à la colère qui s'emparait de lui, sans qu'il en fut le maître, lorsqu'il la voyait converser avec un autre. Il se demandait s'il l'aimait d'amour.

Et Madeleine ? L'aimait-elle ?

Qu'adviendrait-il de ce roman, si doux, si pur, si fraîchement ébauché entre deux soupirs des brises printanières ?

Ces réflexions le tourmentaient grandement.

Lorsqu'il arriva au moulin, il était tard.

On l'attendait. On avait été inquiet. Ce fut à qui lui ferait fête.

En touchant la main de Madeleine, il lui sembla qu'elle tremblait.

Il était ému. Pour la première fois de sa vie, il remarquait combien elle était jolie.

Tout le temps du repas, il se montra embarrassé et ne parla que très peu.

Son père en fit la remarque en riant, et, comme il rougissait :

— Je connais ce mal là, lui dit-il ; tu es amoureux !

La soirée était délicieuse, l'air frais et parfumé On prolongea le repas.

Rien de bon comme les longues causeries après le dîner en plein air. Mille aromes émanent des plantes ; les lucioles étincellent comme des étoiles vivantes.

La famille goûta ces joies paisibles ; on babilla ; on divagua un peu, ainsi qu'il arrive on chanta. Enfin le père Martin dit en se levant :

— Ça fillette, si je te régalais d'une anguille ?

Madeleine n'eut garde de refuser.

Pierre suivit son père avec le garçon farinier.

Ils prirent tout l'attirail, lanternes, nasses, rames, du son et de la mie de pain mêlés de fromage, démarrèrent le bachot et posèrent leurs engins aux bons endroits. Neuf heures sonnèrent au clocher du village. Charmés par la nuit radieuse, ils poussèrent par plaisir jusqu'à la prise d'eau puis ils revinrent, suivant le fil paisible du courant.

Mille chansons bruissaient dans les prés vaguement éclairés. Dans les molles transparences de l'air on voyait reluire comme une rivière de lait le chemin des anges, lequel est un ruban d'étoiles aussi dru que le blé au bluttoir, et qui fait le tour du ciel. A telles enseignes qu'étant garçonnet, et pas plus haut que cela, ma grand'mère me disait que toutes ces étoiles confusément pressées sont autant de petites âmes d'enfants, blanches et éblouissantes de pureté...

Tout cela parait plus beau ici que partout ailleurs.

Au retour, Pierre voulul jouir de la sérénité de la nuit.

Un quart d'heure environ s'était écoulé lorsqu'il crut entendre un craquement du côté du mur.

La lumière brillait encore aux fenêtres

Comme il ne remarqua rien d'extraordinaire autour de lui, il supposa que ce bruit partait du moulin.

L'ouvrage s'y prolongeait souvent assez tard.

Il ne s'en préocupa pas autrement.

Il allait rentrer lorsque le silence fut troublé de nouveau. Des feuilles avaient été froissées.

Il vit une ombre se glisser furtivement et bientôt après une petite lumière errer dans le moulin du côté des meules.

Pierre etait courageux, pourvu surtout que le danger n'eut rien de surnaturel.

Il crut à quelque voleur en chasse et non à un loup garou ou à un galant, ce qui n'était guère probable. Ayant donc saisi l'une des triques qui servent à retirer les herbes des vannes, il résolut de faire déguerpir ce malavisé, et au besoin de lui caresser les épaules.

Pour ne pas donner l'éveil, il se faufila le long de la muraille, se faisant tout petit, et il parvint ainsi jusqu'à la jetée en travers du béal, laquelle sert à visiter et à réparer les roues.

Il ouvrit la petite porte et entra.

Tout d'abord, ténèbres complets, on n'y voyait goutte.

Le silence était profond.

Mais, passé un moment très court, la lumière reparut, et, dans le cercle qu'elle projetait se dessina l'ombre d'un gros nez dont l'intrus propriétaire se tenait evidemment caché derrière les sacs de farine.

Pierre se préparait à surprendre le maraudeur, et il se disait en lui-même :

— Ah ! ah ! mon garçon, nous allons t'organiser une conduite de Grenoble.

Mais il ouït soudain une voix qui venait de l'étage supérieur et qu'il reconnut pour celle de sa mère.

Il s'arrêta.

La brave femme demandait à Madeleine si le chien était détaché et la porte de la cour fermée.

A quoi la jeune fille ayant répondu qu'elle l'ignorait.

La Martine reprit.

— Va donc y voir ; si tu rencontres mon fils tu lui diras de rentrer ; le serein est mauvais pour la poitrine.

Madeleine ferma sa porte et descendit.

(*A suivre.*)

Chronique agricole

LA RÉCOLTE DES POMMES DE TERRE

C'est une considération très importante que celle de l'époque à laquelle il convient d'arracher la pomme de terre.

La récolte est mûre, si nous pouvons employer cette expression, quand les tubercules se laissent détacher facilement des stolons ; à ce moment, leur pellicule, bien qu'elle s'enlève encore aisément, acquiert de la résistance et leur chair devient plus dense ; les tiges, plus ou moins séchées, portent des feuilles mortes. Pour quelques variétés tardives, la géante bleue, par exemple, si le jaunissement des tiges et des feuilles n'avertissait pas que l'époque de la récolte est arrivée, on devrait quand même opérer l'arrachage dans le cas où l'on aurait à craindre les gelées.

Il faut bien se garder d'arracher trop tôt, car des inconvénients assez graves sont attachés aux récoltes prématurées : les tubercules flattent peu le goût, la production est diminuée et la conservation est rendue plus difficile. Il est préférable de laisser le tubercule en terre ; il *s'assaisonne*, suivant l'expression consacrée et se conserve bien.

Dans la grande culture, la récolte a lieu du 15 septembre au 15 octobre ; nous n'admettons pas que l'on soit tenu d'observer scrupuleusement la même date dans toutes les régions. Dans certains cas, on s'explique l'arrachage tardif par la rareté de la main-d'œuvre et la coïncidence de la maturité de la pomme de terre avec l'époque des grandes semailles. Il est indispensable de prendre toutes les précautions voulues pour éviter, autant que possible l'infection des tubercules à la récolte. On ne doit faire l'arrachage que par un temps sec ; l'action de la sécheresse est doublement favorable : elle tue les spores et rend les tubercules impénétrables aux germinations du parasite.

On ne récolte pas les pommes de terre par des procédés partout identiques ; on opère tantôt à la main (houe, bêche, fourche) ; tantôt pour plus d'économie et de promptitude, à la charrue, au buttoir ou à l'aide d'arracheurs spéciaux que les constructeurs s'appliquent à perfectionner tous les jours. Quel que soit le procédé employé, il est nécessaire de fouiller le sol à une profondeur suffisante pour qu'il ne reste point de tubercules ; il faut, de plus, que les pommes de terre soient mises à découvert.

L'arrachage à la main est le procédé le plus long, le plus coûteux ; mais c'est aussi le plus parfait, parce qu'il laisse moins de tubercules dans le sol ; il est pratiqué par la petite culture et par la grande dans les régions où les cultivateurs montrent de la répugnance pour l'arrachage mécanique. Les inconvénients qu'on a cru trouver à ce dernier procédé ne sont qu'illusoires. Les bons cultivateurs comprennent facilement que c'est grever leur récolte d'une dépense inutile que d'employer exclusivement les bras de l'homme pour l'extraction de la pomme de terre.

Quant au genre d'instrument employé, il est assez variable, par suite des conditions de terrain et des habitudes des populations. Il importe que les machines pénètrent à une profondeur suffisante pour arracher tous les organes souterrains et cela en blessant le moins possible les tubercules, sans quoi la pourriture se déclare aussitôt aux parties blessées.

Dans une grande partie de la région du Nord et de la Belgique, on emploie le buttoir, le même qui a servi à la plantation. Cet instrument, très simple, pique le sol à une moyenne profondeur ; on lui imprime une direction telle que, dans son mouvement de progression, il fende toujours en deux parties égales la butte qui est devant lui et que le versoir éparpille de chaque côté la terre et les tubercules. Dans quelques localités, on emploie la charrue simple dont le soc passe au-dessous des tubercules les plus profondément enfoncés. Quels que soient les services rendus par le buttoir, le travail est loin d'être parfait ; si le sol est un peu humide, les tubercules sont simplement retournés sans être débarrassés de la terre qui les entoure. En tout cas, il faut faire, après l'arrachage, de nombreux sacrifices pour ramener à la surface les pommes de terre restées dans les profondeurs du sol.

Comme pour tous les instruments agricoles, en général, les constructeurs se sont appliqués à chercher des appareils plus perfectionnés. On doit à M. Howard la première arracheuse bien construite, elle se compose d'un soc large, suivi d'un premier versoir à claire-voie ; plus loin derrière, se trouve un second versoir également à jour, débarrassant les tubercules de la terre qui a pu y rester adhérente.

M. Bajac a imaginé une arracheuse basée sur le même principe.

Quel que soit le mode d'arrachage, un ou deux hersages croisés sont donnés à la terre et ils sont suivis d'un ramassage des tubercules mis à découvert ; ces hersages font, en même temps, l'office d'un râtelage, ramassant les tigés qui encombrent la surface du sol.

En toutes circonstances, mais surtout quand le terrain est humide, on laisse volontiers, pendant quelques heures, les tubercules se hâler à la surface du sol ; ils se ressuient, se nettoient et se conservent mieux.

L. MALPEAUX.

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT **livrer un Dentier dans la même journée**

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'**OMÉGA**

Seul représentant de l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Demandez partout les **Lectures de la Semaine, 15 c.** le numéro.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

NÉVRALGIES MIGRAINES. - Guérison certaine par les Pilules antinévralgiques du Dr GRONIER. Boîte : 3 fr. F.-C. SCHMITT, Phien, 75, r. La Boétie, Paris.

ASTHME CATARRHE, soulagement immédiat, guérison certaine par les TUBES LEVASSEUR. 23, r. de la Monnaie, Paris. Boîte 3 fco.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 33

LES OUBLIETTES DU VIEUX LOUVRE

PAR

Henri AUGU

XVI

Les nouveaux amis

— Ma mère !

— Se mommait Marguerite.

— Vous l'avez donc comme ?

— Non, mon enfant... Mais tout me porte à croire que c'était là son nom. Tu diras cela... Il le faut

— Je le dirai.

Le jour commençait à poindre et *Matines* sonnaient lorsqu'on arriva devant le couvent des Bénédictins.

Wagner se fit reconnaître et mena les amis du docteur noir en présence de dom Bernard qui se rendait à son église.

Dès qu'il eut fait part au prieur des désirs du docteur noir, dom Bernard dit aux hôtes qu'on lui recommandait qu'ils étaient les bienvenus.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

— L'office ne sera pas long, ajouta-t-il. Aussitôt après je vous conduirai à vos cellules. En attendant, veuillez entrer à l'église.

— Nous y remercierons Dieu de notre heureuse délivrance, répliqua Coictier.

— Et vous ? demanda malicieusement le prieur au serviteur du docteur noir.

— Moi, je retourne auprès du maître.

Le bénédictin se mit à rire en regardant s'éloigner l'homme à la face osseuse.

— On dirait, fit-il, que ce diable-là a réellement peur de l'eau bénite.

DEUXIÈME PARTIE

La Tête qui parle

Les terreurs de Simon

Le soir même du jour où avait eu lieu la délivrance de Coictier, un jeune novice des bénédictins pénétrait dans la rue Sainte-Catherine, par le Val des Ecoliers, derrière le Palais des Tournelles.

Devant lui le novice avisa tout à coup un basochien en guenilles qu'il parut reconnaître, car il courut le rattraper.

— C'est vous, maître Villon ! dit-il en tendant la main au poète.

— Tiens, fit Villon, c'est ce bon Marcel. Du diable si je vous aurais reconnu sous ce froc blanc.

— Chut ! vous savez que je courrais grand risque, si le Tristan ou le barbier...

— Vous avez raison, peste soit de ma langue !

— Mais qu'avez vous donc fait de votre pauvre ami le ménestrel ?

— Ne m'en parlez pas. Ce coquin de Bertram est encore venu me relancer. Et c'est du côté des Tournelles qu'il m'a mené, comme vous le voyez Il m'a parlé d'une grande dame.

Au même moment parut le clec mendiant.

— Par les cornes du diable ! s'écria le fre-lampier en regardant le novice sous le nez, c'est ce pédant de Marcel !

A part soi, il mamotta :

— Que vient-il faire ici, déguisé ? La chambrière de madame Anna m'a dit qu'il s'agissait d'un écolier de Cluny... C'est peut-être lui !

Marcel avait déjà tendu la main au poète qui étant tombé dans ses rêveries, la lui pressa machinalement.

Il avait hâté de s'éloigner de Bertram qu'il n'aimait pas comme nous le savons.

A peine l'écolier mendiant eut-il vu le fils adoptif de maître Coictier à vingt pas de lui dans la direction de l'étuve Barbet, qu'il se mit à entrainer Villon du même côté.

— Où donc me conduis tu ? demanda le poète que cette locomotion rapide faisait ressortir des nuages.

— Mais nous tournons le dos au cabaret du « Renard velu ».

— Nous trouverons devant nous mieux que cela.

— Il n'y a plus de tavernes par là.

— N'importe ! viens toujours. Tu boiras.

— Oui, j'ai soif, marmotta Villon.

Bertram n'avait qu'un but, celui de ne pas perdre de vue le novice.

Il vit bientôt ce dernier s'arrêter devant la porte de l'étuviste qui faisait face, comme on sait, à celle du jardin Saint-Pol.

Mais ayant tourné la tête et aperçu le clec mendiant, Marcel hésita, passa outre.

— Je m'en doutais bien, murmura Bertram.

— Et bien ! demanda Villon, où me conduis-tu boire ? Chez l'étuviste ?

— Non, à côté.

— Ah ! chez l'apothicaire ?

La boutique d'un apothicaire touchait effectivement à l'étuve.

Tout à coup Marcel fit un mouvement et rabattit avec soin son capuchon blanc.

Il avait vu le capitaine La Bourrade s'avançant de son côté. Le novice s'écarta un peu, pour le laisser passer.

La Bourrade s'était rendu aux Tournelles, mais n'y avait pas trouvé Olivier Le Dain.

Comme s'était une connaissance de Bertram, celui-ci le fit entrer avec Villon chez l'apothicaire, où il fit brûler de l'eau-de-vie avec du sucre, deux denrées qu'on ne vendait alors que comme médicaments.

La Bourrade fut émerveillé de la flamme et de la saveur du liquide et jura qu'il ne boirait plus désormais que de l'eau-de-vie brûlée ou non.

Villon, lui, déclara qu'il s'en tiendrait au vin du bon Dieu.

Le capitaine acheta deux flacons pleins de la liqueur, voulant, disait-il en faire goûter à son voisin Landry le boucher, avec lequel du reste il avait à causer d'affaires sérieuses.

Effectivement, ses deux bouteilles sous le bras, il se dirigea d'un pas leste vers le Pont aux Meuniers, où nous saurons bientôt ce qui devait résulter de sa passion subite pour l'eau-de-vie.

Tout en sirotant sa boisson favorite, Bertram n'avait pas perdu de vue un seul instant la petite porte du jardin Saint-Pol.

La nuit était faite.

Au moment où La Bourrade quittait l'apothicaire, le clec mendiant vit la robe blanche du novice se détacher sur la dite porte, qui s'ouvrit et se referma sur lui.

— Il va chez le connétable, murmura Bertram. Demain j'en préviendrait la camérière de la princesse... Diable ! fit-il en réfléchissant, c'est pourtant nous nuire à nous-même ; les desseins de Monseigneur de Saint-Pol avec les bouchers, les mauvais garçons et toute la truanderie pourraient en souffrir.

« Bah ! pourvu que Marcel tombe dans un traquenard ! puis on prend des deux mains, comme le capitaine La Bourrade. »

La Bourrade eut pris de quatre mains s'il en avait eu quatre. Pourvu qu'on le payât, il était prêt à servir les partis les plus opposés.

A peine eut-il pénétré dans le jardin de Saint-Pol, que le novice bénédictin s'y croisa avec deux femmes voilées qui en sortaient.

— Mme Irène ! murmura-t-il en tressaillant.

Une bouffée d'ombre et de violette lui avait fait reconnaître la comtesse.

Le novice aborda un des archers de l'hôtel Saint-Pol et se fit conduire chez le connétable qui l'attendait. Il en ressortit une demi-heure après, pour courir à la maison du docteur noir.

Devant St-Jaques-la-Boucherie, Marcel rencontra Coictier, déguisé en bénédictin comme lui, qui en venait.

Il lui apprit que St-Pol n'avait absolument rien témoigné à l'allusion qu'il lui avait faite relativement à sa mère et à son lieu de naissance près de Mayence. Le connétable avait paru ne se préoccuper que de son amulette.

(A suivre.)

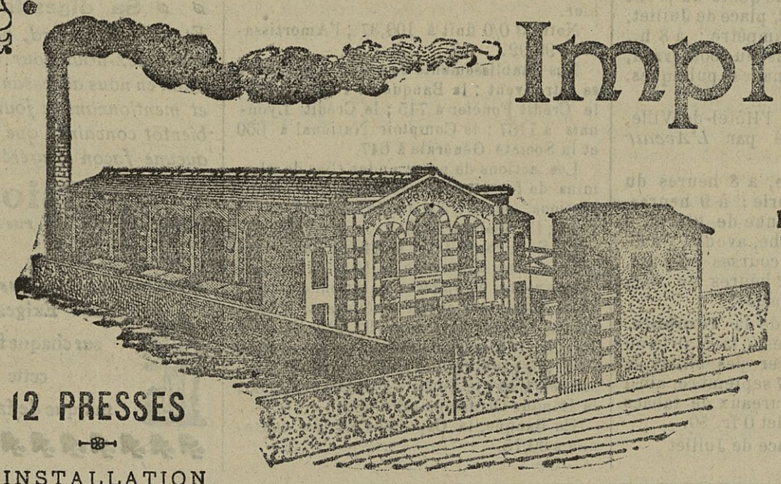

12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Couëslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais

DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS